

mission d'en faire rapport le plus tôt possible à la Société Médicale.

Si je demande le scrutin, c'est dans l'unique but de donner à chacun l'occasion de choisir librement les 10 ou 15 membres qui seront appelés à faire partie du dit comité.

Si ce rapport est adopté, il ne restera plus qu'à convoquer par invitation spéciale, une assemblée publique à l'hôtel de ville, sous la présidence de Son Honour le Maire. Par une organisation bien calculée, cette assemblée pourrait être un grand succès au point de vue pratique.

C'est là que le président du comité spécial d'organisation soumettrait son rapport déjà adopté par la Société Médicale. C'est là aussi qu'il feraient les élections de la ligue.

Dans ce rapport, je crois que le comité devrait exposer que la ligue a pour but :

1° De soigner gratuitement les tuberculeux pauvres ;
2° De leur distribuer gratuitement des médicaments, des aliments, des vêtements, des secours en espèces, si possible, et de pouvoir, avec leur assentiment, les surveiller jusque dans leur domicile, afin de prévenir toute contagion directe ou indirecte ;

3° De signaler à la générosité privée et aux pouvoirs publics, les situations dignes d'intérêt que ses ressources ne lui permettaient pas de soulager ;

4° D'installer des laboratoires ou plutôt d'aider ceux que nous avons déjà, à seconder la Ligue dans l'œuvre qu'elle poursuit ;

5° De faire connaître au public, par des conférences publiques et surtout par un enseignement systématique à l'école, les dangers de la tuberculose et les moyens de s'en préserver ;

6° De patronner des groupements qui poursuivront la même